

ARRÊTÉ N° 2023 – 17

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – COLLEGES DES ETUDIANTS

Le Directeur de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 719 à D. 719-40 et D. 741-9 à D. 741-11;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu l'arrêté 2023-09 relatif à la composition du comité consultatif électoral ;

Vu l'arrêté 2023-12 relatif à l'organisation et organisation des élections des représentants étudiants au Conseil d'administration;

Vu le procès-verbal de dépouillement des votes du scrutin du 4 octobre 2023 et la proclamation des résultats du 5 octobre 2023 ;

Vu le règlement intérieur ;

ARRETE

Article 1 : Composition des collèges des représentants étudiants au Conseil d'administration

Collège 1 :

Solidarité étudiante	Nathan SOUYRI
Solidarité étudiante	Daphné LAMARRE
La sciencesliste	Maylis JAHAN DE LESTANG

Collège 2 :

Solidarité étudiante	Juliette SAUVE
Union des étudiants libres	David GADE
4Avenir	Alice CUCUROU-OLLIER

Collège 3 :

Union pour les étudiants	Souliman SOUDANI
Union pour les étudiants	Camille CANTALUPPI
Union pour les étudiants	Nicolas PIERREL

Article 2 : La durée du mandat des représentants des étudiants élus est d'un an.

Article 3 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 11 octobre 2023

Rostane MEHDI,  
Professeur des Universités,  
Directeur.

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 19/10/2023

AFFICHAGE ET PUBLICATION LE : 19/10/2023